DLP-9-12-75119681

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION DE LA RÉGION PARISIENNE

PARIS, HAUTS DE SEINE, SEINE St DENIS, VAL DE MARNE, ESSONNE, VAL D'OISE, YVELINES, SEINE ET MARNE

RÉGISSEUR RECETTES-AVANCES - D.D.A. PROTECTION DES VÉGÉTAUX, 47 Rue Paul-Doumer, 93100 MONTREUIL s/BOIS - 287 76-71

C. C. P. PARIS 9063-96

ABONNEMENT ANNUEL 50 FRS

BULLETIN N° 39 - 28 NOVEMBRE 1975.

BOTRYTIS ET MILDIOU DE LA LAITUE CULTIVEE EN SERRE.

De nombreuses expérimentations ont été réalisées en France depuis plusieurs années afin de combattre ces maladies de manière aussi efficace que possible, tout en employant un programme de traitements qui limite les résidus de fongicides aux tolérances actuellement admises.

Ces problèmes ont été traités dans nos bulletins des dernières années. Sans reprendre tous les détails des précédentes notes, il paraît utile d'en rappeler l'essentiel.

MESURES D'ORDRE CULTURAL : elles sont indispensables pour la réussite de la lutte et consistent à placer la plante dans les meilleures conditions possibles :

1°) conditions favorables à la plante de façon que cette dernière puisse se développer sans arrêt de croissance de la levée à la récolte,
* utilisation pour la confection des mottes de terreau de bonne qualité et désinfection au moins 15 jours avant emploi à l'aide de la vapeur, du Bromure de méthyle, du Dazomet ou du Métam-sodium;
* préparation du sol avant plantation, de façon que ce dernier contienne une bonne réserve d'eau et soit suffisamment réchauffé;
* arrosages réguliers, bassinages par temps chaud pour éviter les nécroses provoquées par une évaporation intense.

2°) conditions défavorables aux champignons; elles consistent à :
* éviter les longues périodes d'humidité - réglage du chauffage et de l'aération, arrosages le matin ou par temps ensoleillé - pour obtenir un ressuyage rapide du feuillage;
* limiter les causes d'infection - isolation de la pépinière de semis, élimination des plants malades et de tous les déchets de culture de laitue, même au voisinage des serres -

TRAITEMENTS CHIMIQUES :

1°) Produits : utiliser, (en matière active à l'are) Mildiou : Mancozèbe ou Zinèbe, 16 à 20 g Botrytis, Bénomyl et Carbendazim 3 g, Méthylthiophanate 7 g, Thirame 20 g.

2°) Conditions des traitements :
* En pépinière, <u>la protection du jeune plant conditionne</u> l'état sanitaire ultérieur de la culture. De la levée à la plantation les traitements devront donc s'effectuer tous les 5 jours contre le Mildiou, tous les 15 jours contre le Botrytis. Il faut noter que le Thirame peut avoir une certaine action dépressive sur les plantules.

* De la plantation à la récolte,
- à la plantation traiter dans les heures qui suivent l'arrosage;
- ensuite renouveler les traitements tous les 5-7 jours contre le Mildiou et 15 jours pour le Botrytis;
- en cas d'arrosages, les effectuer la veille du traitement.

Pour une bonne réussite, le produit devra être réparti de manière homogène (éviter les recoupements entre deux passages et l'augmentation de la quantité de bouillie en début et en fin de chapelle).

3°) Epoque du dernier traitement : pour que les laitues aient le maximum de chances de présenter à la récolte des quantités de résidus inférieures au seuil de tolérance, le dernier traitement doit être appliqué <u>impérativement</u> au plus tard lorsque les laitues couvrent environ la moitié de la surface du sol, pour une plantation de 16 laitues au m2 (plantes ayant de 16 à 18 feuilles de plus de 3 centimètres carrés.

Imprimerie de la Station Région Parisienne - Directeur-Gérant: P. JOURNET

Ce stade limite est atteint généralement :

- 4 semaines avant récolte pour les cultures à croissance rapide (récolte en novembre, mars et avril);

- 6 semaines avant récolte pour les cultures à croissance lente (récolte en décembre, janvier et février).

Pour diminuer les quantités de résidus, il est conseillé de parer les laitues à la récolte en éliminant le plus grand nombre possible des feuilles de la base.

LUTTE CONTRE LE FEU BACTERIEN

Grâce aux mesures prises dans le département du Nord, le foyer de Feu bactérien qui avait été décelé en 1972 est en voie de disparition. Par contre, nous avons appris récemment que, malgré les efforts déployés par les Services Officiels de certains pays dans lesquels le Feu bactérien avait été décelé, la maladie avait progressé très rapidement en 1975.

L'attention des professionnels de l'horticulture mais également des particuliers est attirée sur le danger que représente l'importation de plantes (fruitières ou ornementales) des espèces sensibles au Feu bactérien en provenance des pays européens suivants : Belgique, Danemark, Grande Bretagne, Pays-Bas, Pologne et République Fédérale d'Allemagne ou de Pays voisin de l'Europe : Turquie.

Nous indiquons ci-après la liste des espèces sensibles au Feu bactérien :

- Cotoneaster	(cotoneaster)
- Crataegus	(aubépine)
- Cydonia	(cognassier)
- Malus	(pommier)
- Pyracantha	(buisson ardent)
- Pyrus	(poirier)
- Sorbus	(sorbier)
- Stranvaesia	(stranvaesia)

Il convient de préciser que les plantes ornementales sensibles au Feu Bactérien et particulièrement le Cotoneaster, jouent un rôle important dans la transmission de la maladie.

L'Ingénieur et le Technicien chargés des
Avertissements Agricoles
H. SIMON et R. MERLING

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie
Chef de la Circonscription
R. SARRAZIN